

La législature du Manitoba s'est réunie vers le milieu de décembre, et s'est ajournée au mois de mars après quelques jours de session. Un projet important a été discuté : l'extension des limites de la province. Il n'y a pas là-dessus deux opinions à Winnipeg ; tout le monde reconnaît l'opportunité de la mesure. Mais les canadiens-français ne voient pas sans quelques craintes s'augmenter le nombre des comtés où dominera la race anglo-saxonne. Et la conduite tenue depuis quelques années par une majorité d'autant plus intolérante qu'elle devient plus considérable, n'est pas de nature à les rassurer pour l'avenir. Ils demandent donc que leurs droits soient protégés comme l'ont été, par une clause de la constitution, ceux de la minorité anglaise du Bas-Canada—c'est-à-dire que les limites des comtés du Manitoba actuellement représentés par des députés d'origine française ne puissent être changées sans l'assentiment de la majorité de ces députés. La demande n'a rien que de juste en elle-même ; et si elle paraît originer d'un sentiment de défiance envers la majorité anglaise, il faut dire avec regret que cette défiance est justifiée par des faits antérieurs.

La province d'Ontario commence à s'inquiéter du retard apporté à la confirmation des nouvelles frontières que lui ont tracées les arbitres. Le discours du trône lu le 13 janvier à l'ouverture de la législature en est la preuve. Cette question des limites d'Ontario est traitée dans la présente livraison de la *Revue Canadienne* par l'un de nos hommes politiques qui la connaissent le mieux, l'hon. M. Royal.

L'établissement d'un crédit foncier franco-canadien, et un emprunt de quatre millions de piastres contracté à taux favorable sur le marché de Paris, œuvres dues à l'initiative du cabinet Chapleau et au concours du consul français à Québec, ont fait taire les violentes discussions de parti des mois précédents. Il n'y a eu qu'une voix dans la province pour applaudir à ce rétablissement de relations officielles et commerciales avec la France. L'année qui vient de finir sera mémorable sous ce rapport dans l'histoire de la race canadienne-française. MM. Jannet et de Foucault qui sont venus prendre part à notre grande démonstration nationale du 24 juin, ont été suivis de près par MM. Thors, de